



## Des revenus d'activité aux revenus de transfert Ressources des ménages et redistribution en Picardie

La redistribution des revenus opère un transfert des ressources des ménages plus favorisés vers ceux qui le sont moins par le versement de prestations sociales financées par l'impôt. En Picardie, la redistribution conduit à réduire la part de la population en situation de pauvreté de près de sept points, avec un effet plus marqué qu'en moyenne nationale. La part des prestations familiales est stimulée par le dynamisme de la fécondité régionale, tandis que la part des minima sociaux est plus élevée qu'au niveau national du fait des difficultés rencontrées sur le marché du travail. Néanmoins, les revenus d'activité apportent les trois quarts des ressources des ménages, la région figurant notamment au 6<sup>e</sup> rang pour la part des revenus d'activités salariées. Région jeune, les pensions et retraites mais aussi les revenus du patrimoine y contribuent moins. L'origine des revenus varie selon les territoires. Ils sont plus liés à l'activité professionnelle dans l'espace des grandes aires urbaines, économiquement plus actif. Les pensions et retraites occupent une place plus large dans les petites et moyennes aires urbaines et les espaces ruraux isolés, en lien avec une population plus âgée. La part des prestations sociales est plus élevée dans les grands pôles urbains.

Martial Maillard, Insee

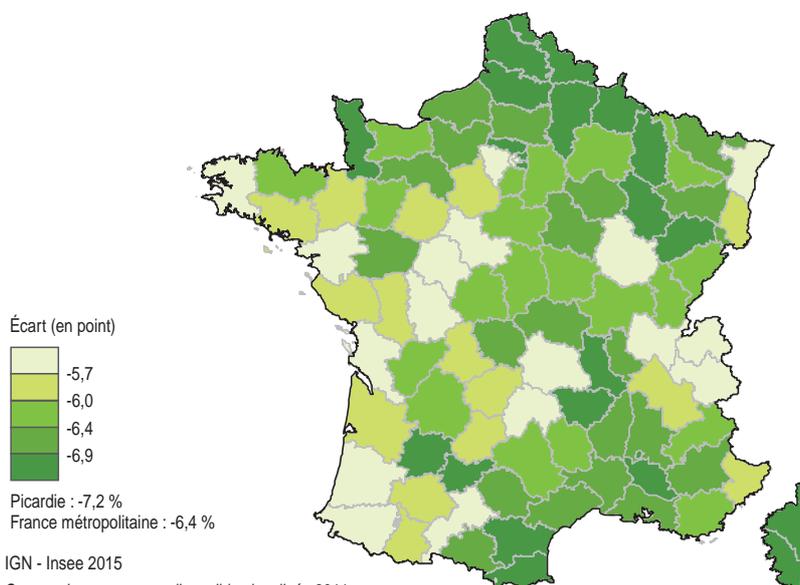
À travers le versement de transferts sociaux financés par l'impôt, la redistribution des revenus vers les ménages moins aisés contribue à réduire la pauvreté (*définitions*). En 2011, 22,7 % des Picards auraient eu un revenu disponible par unité de consommation inférieur au seuil de pauvreté (*définitions*) en l'absence de mécanismes redistributifs. Après redistribution, cette proportion redescend à 15,5 %, soit -7,2 points de moins.

### La redistribution bénéficiaire largement aux ménages picards

La Picardie figure ainsi au 3<sup>e</sup> rang des régions qui bénéficient le plus de la redistribution des revenus après le Nord-Pas-de-Calais et la Corse. La redistribution revalorise notamment de façon significative les revenus des personnes pauvres : leur revenu

### 1 Un effet marqué de la redistribution des revenus dans le nord de la France

Écart de taux de pauvreté avant et après redistribution en 2011 par département



disponible par unité de consommation médian passe de 7 970 euros à 9 500 euros après redistribution en Picardie en 2011. Elle permet à 135 000 Picards de franchir à la hausse le seuil de pauvreté, estimé à 11 724 euros par an en 2011. L'effet de la redistribution des revenus est particulièrement notable dans le Pas-de-Calais, l'Aisne et le Nord, départements qui se situent sur ce plan dans les quatre premiers rangs au niveau métropolitain (figure 1).

### Une part des prestations sociales dans les revenus des ménages plus importante en Picardie

Au plan national, l'origine des revenus est différente dans les territoires favorisés et défavorisés, traduisant notamment l'effet des politiques de redistribution. De ce fait, la structure du revenu disponible des ménages

présente des spécificités fortes en Picardie. Ainsi, les revenus d'activités salariées y compris les indemnités de chômage contribuent à 67 % du revenu disponible des ménages, soit trois points de plus qu'en France de province (figure 2). Cette proportion positionne la Picardie au 5<sup>e</sup> rang des 21 régions de province. La part des revenus d'activités salariées est contrastée selon les régions, s'échelonnant de 58 % dans le Limousin à 78 % en Île-de-France, en lien avec la part de la population aux âges de la vie active, les taux d'emploi et le niveau des salaires. La part élevée des revenus d'activités salariées en Picardie s'explique en partie par un effet démographique : 61 % des Picards ont entre 18 et 64 ans, contre 60 % en France de province. En outre, l'importance prise par les salaires dans les revenus globaux est renforcée par les nombreux actifs de l'Oise travaillant en Île-de-France, avec un taux

d'emploi élevé des isariens et un niveau de salaire se rapprochant des références de la région Île-de-France.

Territoire jeune, la Picardie se place parmi les régions où le poids des pensions et des retraites dans le revenu disponible est le moins élevé (26 %), au 18<sup>e</sup> rang sur 22 régions, devant le Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, l'Alsace et l'Île-de-France.

Au niveau régional, les revenus d'activités non salariées (6,6 %) sont assez présents, du fait de l'Aisne et la Somme, qui se placent aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> rangs sur 96 départements, en lien avec le poids local de l'agriculture.

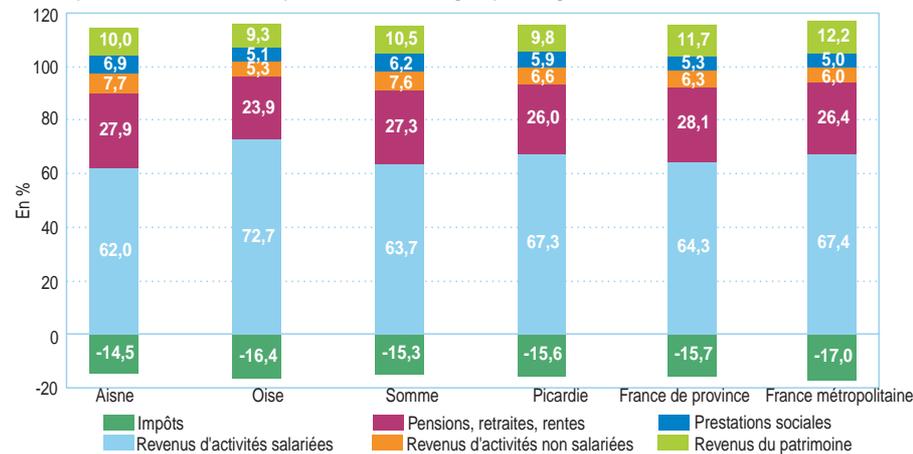
Du fait d'une plus forte fécondité avec 2,08 enfants par femme en 2012 contre 2,01 au niveau national, les prestations familiales occupent une place plus importante dans le revenu des Picards (2,7 % contre 2,2 % en métropole), situant la Picardie au 2<sup>e</sup> rang des régions après le Nord-Pas-de-Calais. Par ailleurs, les minima sociaux (1,7 % contre 1,4 %) constituent aussi une source de revenus plus fréquente dans la région, plus touchée par les difficultés sociales, en raison notamment d'un plus grand nombre de personnes durablement éloignées du marché du travail. La part des prestations liées au logement est plus proche de la moyenne nationale (1,5 % contre 1,4 %).

La Picardie se situe parmi les trois régions dont les ménages perçoivent le moins de revenus du patrimoine (9,8 %), devant la Franche-Comté et le Nord-Pas-de-Calais. Du fait des revenus supérieurs des ménages de l'Oise, la Picardie figure cependant au 9<sup>e</sup> rang des régions pour la part des impôts.

La structure des revenus de l'Oise se singularise par une forte proportion de revenus d'activités salariées, tandis que celles de l'Aisne et de la Somme sont assez proches (figure 2).

### 2 73 % de revenus d'activités salariées dans l'Oise contre 62 % dans l'Aisne

Décomposition du revenu disponible des ménages par origine en 2012

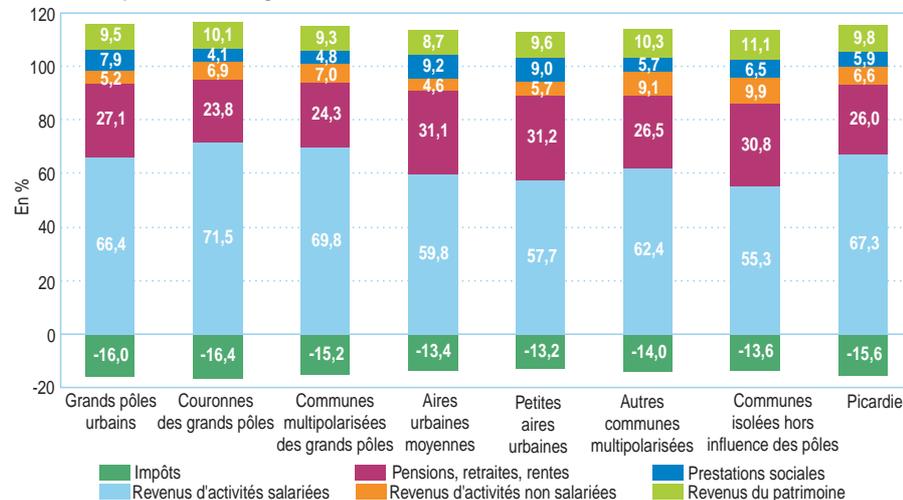


Note de lecture : la somme des prestations familiales, des minima sociaux et des prestations logement ajoutée aux revenus déclarés et aux impôts est égale à 100 pour l'ensemble des ménages fiscaux. Les impôts sont comptés en valeur négative.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

### 3 Les revenus d'activités non salariées : une part double en milieu rural

Décomposition du revenu disponible des ménages par origine selon les espaces du zonage en aire urbaine en Picardie en 2012



Note de lecture : la somme des prestations familiales, des minima sociaux et des prestations logement ajoutée aux revenus déclarés et aux impôts est égale à 100 pour l'ensemble des ménages fiscaux. Les impôts sont comptés en valeur négative.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012.

### Plus de revenus salariaux dans le périurbain, plus de retraites dans les petites et moyennes aires urbaines et le rural isolé

Au sein même de l'espace régional, la composition du revenu des ménages varie selon le type d'espaces. Les revenus d'activités salariées sont plus fréquents dans les espaces périurbains, plus favorisés, que sont les couronnes des grands pôles urbains et les communes multipolarisées des grandes aires urbaines (respectivement 72 % et 70 % contre 67 % en moyenne régionale), (figure 3). À l'inverse, les revenus des territoires moins favorisés sont plus liés aux revenus de transfert. Ainsi, en lien avec une population vieillissante, les pensions et retraites constituent 31 % des revenus dans les petites et moyennes aires urbaines et les communes rurales isolées, contre 26 % au niveau régional. De même, les revenus sociaux représentent 8 % à 9 % des ressources financières des ménages des pôles

urbains contre 6 % en moyenne régionale. Signe de difficultés sociales plus aiguës au sein des pôles, les prestations sociales y prennent plus la forme de minima sociaux et de prestations liées au logement. Symétriquement, la part des prestations familiales dans les revenus sociaux est plus importante dans les couronnes périurbaines, plus favorisées.

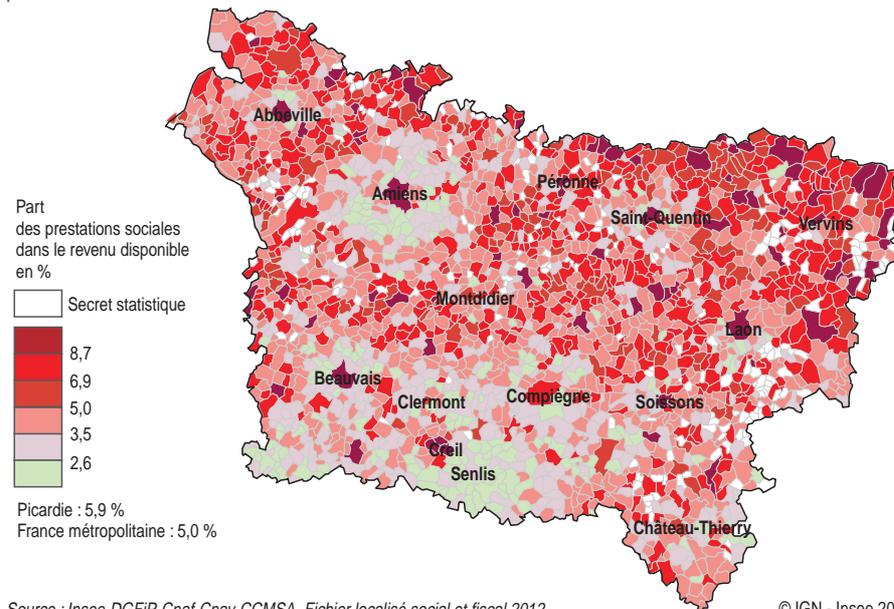
La plus forte présence des activités artisanales et agricoles explique une plus grande fréquence des revenus des activités non salariées dans les territoires ruraux. La part des impôts est plus forte dans les grandes aires urbaines, du fait de la concentration des salaires élevés des actifs les plus qualifiés en ville et de la progressivité de l'impôt sur le revenu, mais aussi de taux de la taxe d'habitation supérieurs.

### Entre 52 % et 75 % de revenus d'activités salariées selon les aires urbaines

À un niveau géographique plus fin, la composition du revenu disponible, modelée par les caractéristiques socio-démographiques de la population, apparaît plus diversifiée encore. Ainsi, entre aires urbaines, la part des revenus d'activités salariées varie de 52 % à 75 %. Cette part est en règle générale plus élevée dans les grandes aires urbaines, car ces territoires concentrent les actifs et les emplois, comme dans les aires urbaines d'Amiens et de Beauvais (respectivement 68 % et 69 %). Elle dépasse 70 % dans celles du sud de la région, qui bénéficient des salaires supérieurs des actifs travaillant en Île-de-France, comme dans les aires urbaines de Senlis (75 %) ou de Creil (72 %). Les autres grandes aires urbaines picardes affichent une part de revenus d'activités salariées plus faible, telles celles de Saint-Quentin et d'Abbeville (61 %). La contribution de l'emploi salarié à la formation des revenus est plus modeste dans la plupart des aires urbaines de plus petite taille comme celles de Ham (55 %) ou de Guise (52 %). Logiquement, la part des pensions et retraites reflète le degré de vieillissement de la population et varie d'un quart dans les plus grandes aires urbaines à un tiers dans les petites aires urbaines de Thiérache. La part des revenus d'activités non salariées varie assez peu entre aires urbaines. Elle atteint néanmoins 8 % dans certaines, telles les aires urbaines d'Abbeville, Doullens et Vervins contre 6,6 % en moyenne régionale. Cet écart s'explique par le fait que ces villes comptent proportionnellement plus de commerces et services relevant de l'artisanat ou des professions indépendantes sans salarié. La part des revenus du patrimoine est notable dans l'aire urbaine de Senlis (19 %), particulièrement aisée. Elle s'écarte généralement peu de sa moyenne régionale (10 %), sauf dans des aires urbaines où la

#### 4 Moins de prestations sociales dans les couronnes périurbaines

Part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages par commune en Picardie en 2012



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

© IGN - Insee 2015

#### Les revenus d'activités non salariées et les revenus du patrimoine apportent la moitié du revenu disponible des 10 % les plus aisés

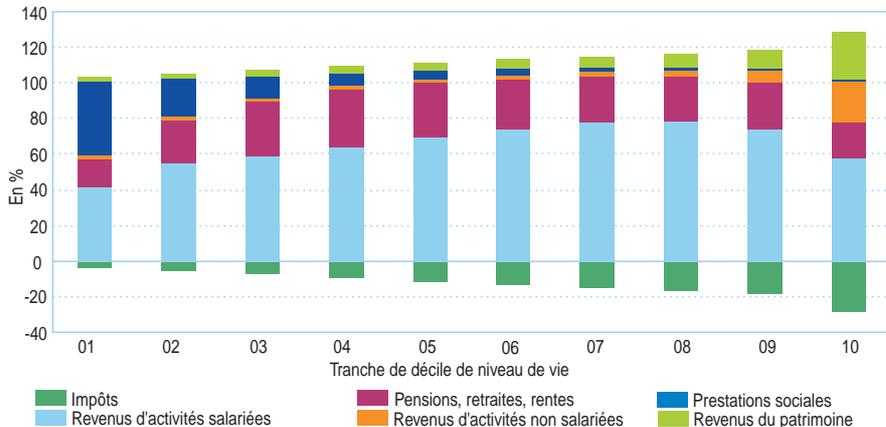
Les sources de revenus des ménages sont très différentes selon leur niveau de vie. Afin de pallier la faiblesse, voire l'absence, de revenus d'activité, les plus modestes perçoivent des revenus de transfert dans le cadre des mécanismes redistributifs financés par l'impôt. Ces derniers constituent 42 % de l'ensemble des ressources financières mesurées pour les 10 % de Picards les plus modestes en 2012 (figure 5), soit autant que les revenus d'activités salariées (41 %). La part des prestations sociales dans l'ensemble des revenus disponibles atteint 49 % dans les pôles urbains, territoires les plus touchés par la pauvreté.

Lorsque l'on progresse dans l'échelle des niveaux de vie, la part des revenus d'activités salariées et la part des impôts se développent tandis que celle des prestations sociales, logiquement, se réduit. La proportion des revenus d'activités salariées se replie pour les 20 % les plus favorisés, au profit des revenus du patrimoine et des activités non salariées. La part des revenus du patrimoine s'élève très progressivement dès les premiers déciles de niveaux de vie (figure 5). À l'inverse, la composante des revenus d'activités non salariées ne représente une proportion significative de l'ensemble des revenus que pour les 30 % les plus aisés. La part des pensions et retraites apparaît moins fluctuante : ce type de revenus constitue 30 % des revenus disponibles entre le 3<sup>e</sup> et le 6<sup>e</sup> décile de niveau de vie.

Pour les 10 % les plus favorisés, les sources de revenus sont plus diversifiées. La part des revenus d'activités salariées descend à 58 %, tandis que les revenus du patrimoine sont conséquents (27 %), de même que les revenus d'activités non salariées (23 %). Les contributions de ces deux types de ressources atteignent respectivement 32 % et 39 % dans les communes multipolarisées hors de l'espace des aires urbaines et dans les communes rurales isolées. Dans cette tranche de niveau de vie, les impôts représentent 29 % du revenu disponible au niveau régional.

#### 5 Les prestations sociales apportent 42 % du revenu disponible des 10 % les plus modestes

Décomposition du revenu disponible par tranche de décile du niveau de vie en Picardie en 2012



Note de lecture : les revenus d'activités salariées représentent 41 % des revenus disponibles des 10 % les moins aisés. La somme des prestations familiales, des minima sociaux et des prestations logement ajoutée aux revenus déclarés et aux impôts est égale à 100 pour l'ensemble des ménages fiscaux, pour chaque décile. Les impôts sont comptés en valeur négative.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

population est plus modeste (Creil ou Tergnier, 6 %).

La part des prestations sociales est, logiquement, plus forte dans les territoires plus touchés par la pauvreté. À l'exception de Senlis, Compiègne et Château-Thierry, cette part atteint 9 % dans les villes-centre

des pôles urbains contre 6 % en moyenne régionale (*figure 4*). La part de ces prestations est assez élevée dans certains territoires ruraux comme le Ponthieu, le Vimeu, la Vallée de la Nièvre, le Santerre, le nord du Beauvaisis ou le Soissonnais. À l'inverse, cette source de revenus est beaucoup moins

présente dans des communes plutôt favorisées appartenant aux couronnes des grandes aires urbaines d'Amiens, Abbeville, Saint-Quentin, Beauvais et Compiègne, ainsi que dans le sud de l'Oise, en particulier autour de Senlis (*figure 4*). ■

## Sources

À compter des données 2012, la pauvreté et le revenu disponible des ménages sont observés à un niveau géographique fin, jusqu'à la commune. Antérieurement, à l'échelon infra régional, seul le niveau départemental était disponible. Ce nouveau dispositif, le Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) permet une nouvelle lecture de la carte des revenus, des inégalités et de la pauvreté.

Les données issues du Fichier Localisé Social et Fiscal proviennent du rapprochement :

- des données fiscales (déclarations de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) fournies à l'Insee par la Direction générale des finances publiques,

- et des données sur les prestations sociales émanant des organismes gestionnaires de ces prestations (CNAF, CNAV, MSA). Ce rapprochement permet de reconstituer un revenu déclaré et un revenu disponible avec des prestations réellement perçues et remplace ainsi les dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL) et Revenus disponibles localisés (RDL) à compter de l'année de revenu 2012.

Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (foyers, maisons de retraites, prisons ...).

## Définitions

Le **Revenu disponible d'un ménage** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus du patrimoine, les revenus financiers non déclarés imputés (livrets exonérés, PEA, LEP, CEL, PEL, produits d'assurance vie) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux : contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Le **niveau de vie ou revenu disponible par unité de consommation** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc identique pour tous les individus d'un même ménage.

Les **unités de consommation** sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue une UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

**Pauvreté monétaire** : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian en métropole. Il est estimé à partir de FiLoSoFi à 11 871 euros par an en 2012, soit près de 990 euros par mois. En 2011, ce seuil est estimé à 11 724 euros par an à partir de la source Revenus disponibles localisés.

Le **taux de pauvreté** est la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

La **médiane** du niveau de vie partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui dispose d'un niveau de vie inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un niveau de vie supérieur. La médiane correspond au 50<sup>e</sup> centile. Cet indicateur permet donc de mesurer le niveau central des niveaux de vie au sein d'une zone.

Le **1<sup>er</sup> décile** du niveau de vie est le niveau de vie en dessous duquel vit 10 % de la population. À l'opposé, le 9<sup>e</sup> décile correspond au niveau de vie au-dessous duquel se situe 90 % de la population.

**Aire d'influence des villes** : une **grande aire urbaine** est un ensemble de communes constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaillent dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. La notion d'aire urbaine permet ainsi de définir un concept de grande ville ou métropole à l'aide d'une approche fonctionnelle et économique.

De la même façon, le zonage en aires urbaines 2010 définit les **moyennes aires** (pôle de 5 000 à 10 000 emplois) et les petites aires (pôle de 1 500 à 5 000 emplois). Les **communes multi-polarisées** sont des communes situées hors des aires, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaillent dans plusieurs aires, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. Les autres communes en dehors des aires sont les **communes isolées, hors influence des pôles**.

### Insee Picardie

1, rue Vincent Auriol  
CS 90402  
80004 Amiens Cedex 1

Directeur de la publication :  
Arnaud Degorre

Chef du service Études-Diffusion :  
Danièle Lavenseau

Rédactrice en chef :  
Nathalie Salomon

ISSN : 2416-8858  
© Insee 2015

## Pour en savoir plus

- Maillard M., « L'espace périurbain picard : un territoire aisé où vit près d'un habitant sur deux », *Insee Analyses Picardie* n°12, juin 2015
- Dinnequin E., Maillard M., Rimajou G., « En Picardie, la pauvreté touche plus les jeunes et les familles », *Insee Analyses Picardie* n°5, février 2015
- Maillard M., « Les grands pôles urbains et les zones rurales plus exposés au risque de pauvreté », *Insee Flash Picardie* n°4, février 2015
- Aerts A-T., Chirazi S., Cros L., « Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains », *Insee première* n°1552, juin 2015

